



COMMUNE DE MONESTIES 81640

**ACTE n° 2024D17
DELIBERATION portant sur le vote du Budget Principal 2024**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, ROUTHÉ Jean Paul, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés : Joelle DURAND, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, VERDIER Jean-Pierre, DUCROS Alexandre.

Pouvoirs : Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à Didier GOULESQUE, BLANC ANTES Danielle donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET, VERDIER Jean-Pierre donne pouvoir à Roland BENAZECH.

Secrétaire de séance : BENAZECH Roland

Pour mémoire M. le Maire expose que le calendrier prévisionnel 2024 prévoit que le vote du budget Primitif ait lieu au plus tard le 15 avril 2024. Afin de permettre la continuité d'activité, il a été nécessaire d'autoriser la poursuite des dépenses dans le cadre fixé par la réglementation pour la période précédant le vote (*délibération du 23 février 2024*).

Délibération

Considérant les projets présentés par M le Maire et les différentes hypothèses étudiées, le Conseil Municipal

→ approuve à l'unanimité le Budget Principal 2024 et le Budget Annexe Bâtiment communal 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de :

2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement
BUDGET PRINCIPAL	1 134 825,12 €	326 520,24 €
BUDGET ANNEXE Bâtiment Artisanal	21 955,32 €	33 386,61 €

→ autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (conformément à l'instruction comptable M57).

Fait et délibéré en Mairie de Monesties le 15 avril 2024, deux mois et an ci-dessus.



Monsieur le Maire
Denis MARTY